



# Jugendsummer - Infos importantes pour les jeunes et leurs parents/tuteur·rices



## Inscription, paiement et déroulement des activités

### 1. Inscription

La période d'inscription s'étend du **8 juin au 10 juillet 2026**.

Seul·es les jeunes ayant **12 ans révolus au 3 juillet** peuvent participer.

Pour vous inscrire, vous pouvez vous procurer à la Maison des jeunes ou en téléchargement :

- la **fiche d'inscription**,
- le **règlement interne**.

Nous vous prions de **lire attentivement** ces documents, de **compléter la fiche d'inscription** et de **déposer l'ensemble des pièces demandées** en personne à la Maison des jeunes **avant le 10 juillet 2026**.

Certaines informations personnelles (\*) ainsi que des documents supplémentaires peuvent être requis en fonction de l'activité (p.ex. : une **autorisation parentale (\*\*)** et une **copie de la carte d'identité** sont obligatoires pour toute activité/séjour à l'étranger).

**La participation n'est possible que si le dossier est complet.**

L'inscription n'est définitive qu'après le **paiement sur place (en espèces ou via Payconiq)**.

Aucune réservation ne peut être effectuée sans paiement.

Les activités proposées plusieurs fois ne peuvent être réservées **qu'une seule fois par jeune**, afin de donner à tous·tes la possibilité d'y participer.

### Remboursement

- **avant** : possible uniquement si les modifications ou annulations sont signalées **avant le 10 juillet 2026** ;
- **pendant** le programme : remboursement de l'activité concernée uniquement sur présentation d'un **certificat médical**.

Les enfants déjà inscrits aux activités d'été du **SEA (Ville de Dudelange)** ne peuvent **pas** participer, en raison de contraintes organisationnelles.

### 2. Déroulement des activités

- Le **départ et le retour** ont lieu à la Maison des Jeunes (2 rue du Parc, L-3542 Dudelange).
- En cas de **retard** de notre part, vous êtes contacté·es directement par vos enfants.
- Nous prions les participant·es d'être ponctuel·les. Nous attendons les jeunes **au maximum 10 minutes** avant de commencer l'activité.
- Des **en-cas et de l'eau** sont fournis. Un éventuel repas supplémentaire est indiqué dans les informations spécifiques à l'activité.
- En cas de **comportement inadéquat**, le·la participant·e peut être exclu·e de l'activité en cours ainsi que des activités suivantes.
- Les frais liés aux activités (transport, repas, etc.) sont pris en charge par la Maison des jeunes. Vous pouvez toutefois donner à votre enfant un peu d'**argent de poche** s'il souhaite s'acheter quelque chose sur place.

(\*) Notice légale : dans le cadre de l'encadrement pédagogique des jeunes de 12 à 26 ans, la Maison des jeunes (Jugendhaus Diddeleng) et le Service Outreach/Youth Work collectent les données relatives aux personnes inscrites ainsi qu'à leurs parents/tuteurs·rices légaux.

Les données récoltées sont traitées de manière confidentielle et ne sont accessibles qu'au personnel éducatif de la Maison des jeunes/Outreach. Pour plus d'informations, veuillez consulter la déclaration sur la protection des données privées. Une copie de la notice d'information sur les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de l'organisation de la Maison des jeunes et du projet Outreach Youth Work est disponible en version papier à la Maison des jeunes (2 rue du Parc, L-3542 Dudelange).

(\*\*) Autorisation parentale : veuillez indiquer sur l'autorisation le nom de tous·tes les éducateur·rices (Tess Malano, Xavier Millim, Emir Bandic, Maxi Fries et Ildio Machado Martins). Nous attirons votre attention sur le fait que pour certaines activités l'itinéraire peut traverser plusieurs pays. Nous vous demandons donc, pour simplifier la procédure, d'indiquer **« Europe » comme destination** (par exemple, pour aller à Europa-Park (D), nous traversons la France). Pour faciliter la procédure, vous pouvez demander une attestation valable pour toute l'année.